



ÉDITO

MERCI À TOUS !

Ce numéro du Sidefage Infos est bien particulier. Nous vivons une période de bouleversement sans précédent. L'épidémie du COVID-19 nous touche tous dans nos corps et dans nos cœurs. Je tiens à féliciter et remercier tous les agents du service public mobilisés à chaque instant durant cette épreuve. C'est dans des moments comme celui-là que nous pouvons tous être fiers de leur engagement. J'adresse plus particulièrement ma plus profonde reconnaissance à tous les agents œuvrant dans le métier des déchets qui s'adaptent courageusement pour que soit assurée la salubrité publique.

J'avais décidé, il y a de cela quelques mois, de quitter toute fonction d'élu. Je ne me représenterai donc pas en tant que Président du Sidefage lors du prochain mandat, au bout de 12 ans passés à ce poste. Je profite donc de cette tribune pour remercier tous les élus du Comité Syndical et tous les collaborateurs qui m'ont accompagné dans ma tâche. J'ai une pensée particulière pour mes 7 Vice-Présidents du Bureau Exécutif. Vous avez été d'un soutien et d'une implication sans faille. La gestion des déchets reste un enjeu majeur pour l'avenir, un sujet passionnant ! Bonne route donc à la prochaine gouvernance, qui pourra toujours compter sur moi, si nécessaire ! Pour l'environnement, pour notre territoire, pour nos finances publiques, je vous souhaite à tous du courage et de la solidarité !

*François PYTHON,
Président du Sidefage*

VOUS AVEZ DIT CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC ?

À l'heure où vous lirez ces lignes, la crise sanitaire que traverse une partie du monde sera peut-être achevée ou pas... Nul ne le sait au moment où nous écrivons ces lignes !

Dans ce contexte, et afin de ne pas entreprendre des travaux qui inévitablement devraient s'étirer durant la période hivernale, la décision a été prise de reporter d'un an les travaux de remplacement du système de traitement des fumées de l'UVE de Valserhône, prévus initialement d'avril à septembre 2020.

Il n'en demeure pas moins que toutes les équipes du Sidefage sont mobilisées pour assurer la continuité de notre mission de service public qu'est le traitement de nos déchets.

AVANT TOUT CONTINUITÉ ET SÉCURITÉ

Le transfert et le traitement des déchets sont en effet des missions essentielles à la préservation de la salubrité publique. Le transfert des déchets vers notre usine de valorisation énergétique de Valserhône, et leur incinération, restent assurés durant la période de crise.

À cet effet, un Plan de Continuité d'Activité, dit P.C.A., a été rédigé, dès le début de l'épidémie de COVID-19. Il évalue les points critiques, les besoins de renforts en hommes et matériels, les moyens logistiques, pour faire que notre activité puisse se poursuivre dans les meilleures conditions possibles.

Mis en œuvre afin d'adapter nos moyens humains et nos organisations, ce Plan de Continuité affiche deux objectifs majeurs : exercer nos missions, tout en protégeant nos personnels.

Toutes les mesures de sécurité ont été déployées, et sont adaptées en permanence, pour faire que les dispositifs mis en place permettent la bonne exécution de notre activité.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont mis leur compétence, leur énergie, leur bonne volonté et leur sens du service public à notre service !



BON ANNIVERSAIRE LE C.I.E.L. !

Inauguré le 18 mai 2015 après 2 ans de travaux, le Centre d'Immersion Educatif et Ludique de Valserhône fête ses 5 ans d'existence. Premier bilan de cette aventure "grandeur nature", unique en Europe, où petits et grands voyagent au pays des déchets.

Porté par l'ambition de sensibiliser autrement la population à une bonne gestion des déchets, le Sidefage a accueilli depuis son ouverture plus de 28000 visiteurs dans le premier centre éducatif dédié à la valorisation des déchets.

APPRENDRE, COMPRENDRE ET AGIR

Le C.I.E.L. est un bâtiment de 600 m² sur trois étages, attenant à l'Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E.) de Valserhône. Il permet ainsi une accessibilité plus facile aux visiteurs qu'un circuit de visite sur ce site industriel en activité. Au travers de la visite, qui se fait toujours accompagnée par des ambassadeurs du C.I.E.L., l'espace de médiation permet de découvrir les vertus du tri et de comprendre le recyclage et le

compostage. Le C.I.E.L. comporte également un fac-similé de l'usine, pour faire découvrir le parcours des ordures ménagères de la poubelle grise à l'UVE pour devenir de l'électricité. "On a essayé de reproduire dans un lieu toutes les étapes de traitement des ordures ménagères. Le Sidefage a toujours souhaité être transparent quant au fonctionnement de l'U.V.E : l'élimination des déchets, le traitement des fumées, la production d'électricité, les mâchefers...", explique François Python, le Président du Sidefage. "Demander à chacun, aux citoyens de faire des efforts, sans qu'ils sachent pourquoi, sans comprendre, c'est une hérésie. Quand on a traversé le C.I.E.L., quand on a compris, c'est beaucoup plus facile d'avoir une attitude vertueuse, parce qu'on sait pourquoi on le fait !", poursuit-il. "Je ne m'attendais pas à arriver dans un endroit



aussi chouette, aussi bien pensé..." commente cette grand-mère, accompagné de son mari et de ses petits-enfants, à la fin de la visite. "C'est pédagogique et ludique. On se rend bien compte comment et pourquoi on doit agir à la maison."

UN FORMIDABLE OUTIL TOUT PUBLIC

Pari gagné donc pour le Sidefage, qui voit le succès grandissant de cet espace avec chaque année de plus en plus de réservations.

Le C.I.E.L. est devenu une destination privilégiée pour les sorties pédagogiques des écoles, collèges et lycées du territoire. Plus globalement, de nombreux groupes de 5 à plus de 107 ans, familles, entreprises,

Pour réserver VOTRE VISITE

Visite gratuite sur réservation

- Accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Maximum 50 personnes par visite
- Tout Public

www.ciel.sidefage.fr
contact@ciel.sidefage.fr
 ou 04 50 56 81 99





élus viennent aussi découvrir ce lieu et tous en ressortent sensibilisés et surpris. "Je ne m'imaginai pas le traitement des déchets comme ça!", "C'est hyper technique en fait!", "C'est fou la quantité de déchets qu'on produit!", "Je ne verrai plus jamais ma poubelle de la même façon..." Tels sont les commentaires qu'on peut entendre durant les visites... Chacune d'entre elles se termine par un passage dans la salle d'exposition temporaire, où le Sidefage accueille, chacun pour une durée de six mois, des artistes qui travaillent à partir de la récupération d'objets. Des œuvres fortes, surprenantes et très esthétiques... "Ce qu'il y a de bien avec le C.I.E.L., c'est qu'on peut adapter notre discours en fonction des

publics, de leurs âges, de leurs connaissances et de leurs intérêts. C'est un formidable outil de transmission et aucune visite n'est la même...", conclut Sandrine CLARET, ambassadrice du C.I.E.L. et assistante de communication du Sidefage. **Alors ? Et vous ? Avez-vous réservé votre visite ?**



Le C.I.E.L. en chiffres

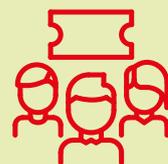


600M²
DE SONS, LUMIÈRE
ET INTERACTIVITÉ

**2 MILLIONS
D'EUROS**
D'INVESTISSEMENT

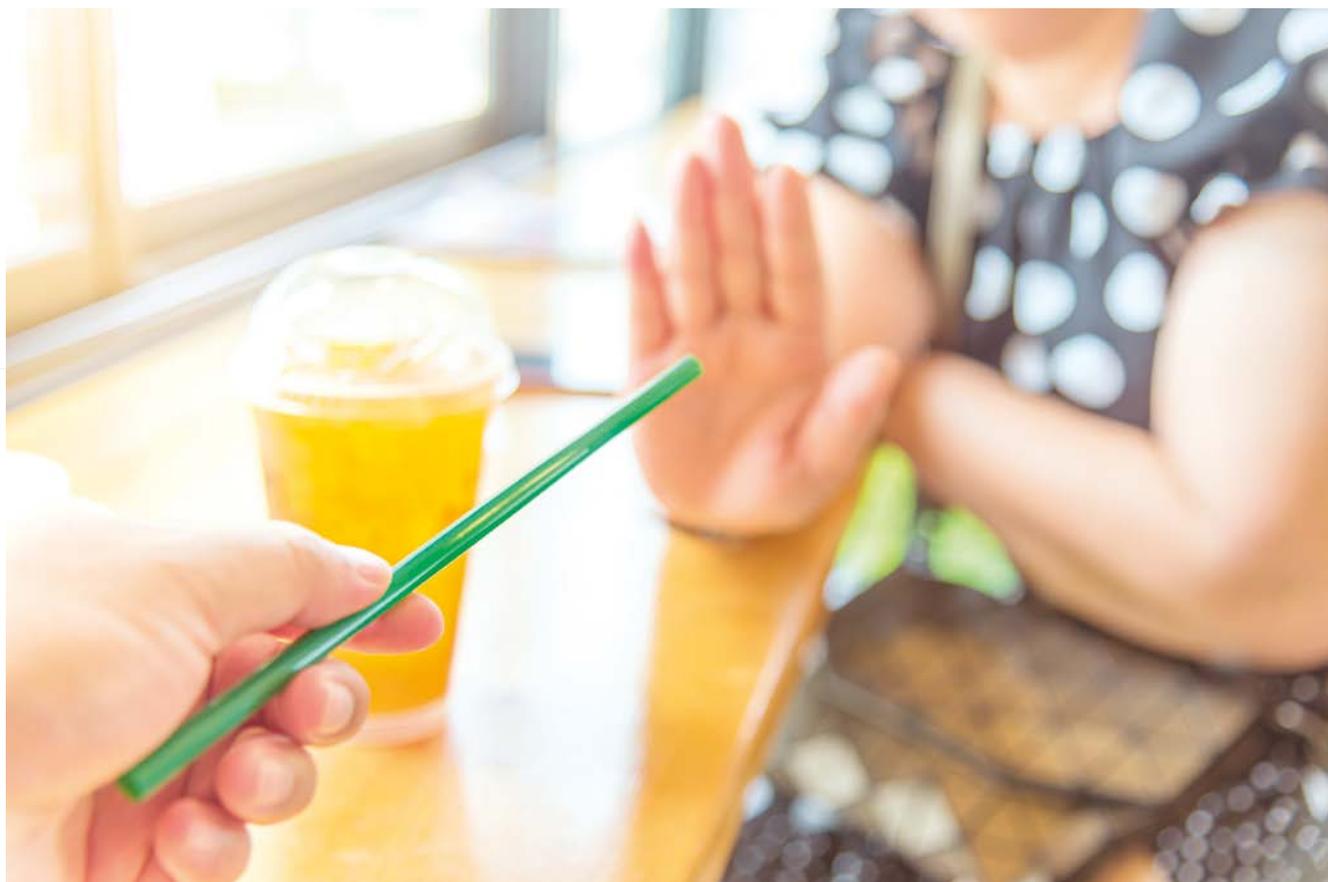


+ DE 28 000
VISITEURS EN 5 ANS



6159 VISITEURS
EN 2019 DONT 4558 ENFANTS

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : CE QUE DIT LA LOI



Promulguée le 10 février 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles. Quelles sont les mesures prévues et qu'impliquent-elles concrètement pour chacun d'entre nous ?

Après plusieurs mois de débat au Parlement et au Sénat, la loi inscrit de nombreux objectifs chiffrés et s'articule autour de plusieurs grandes orientations: la réduction des déchets, le combat contre le gaspillage, l'information des consommateurs, la responsabilisation des producteurs et la lutte contre les dépôts sauvages.

LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QUI N'EXISTE PAS !

Premier objectif chiffré : - 15% de déchets ménagers par habitant entre 2010 et 2030; cela peut représenter jusqu'à 100 kg à éviter par an et par personne ! Pour cela, il faut changer nos modes de consommation

en évitant d'acheter ce dont nous n'avons pas réellement besoin, en réduisant le gaspillage alimentaire, en réparant, en réemployant, en louant, en limitant les emballages, et en compostant nos déchets biodégradables...

CHASSE AU PLASTIQUE !

La loi prévoit encore de tendre vers l'objectif de 100% de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025, mais aussi d'interdire totalement la mise sur le marché des plastiques à usage unique d'ici 2040, en commençant par les pailles, les touillettes, la vaisselle jetable... La distribution gratuite de bouteilles en plastique sera interdite dans les établissements recevant du public et dans



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Enfin, des mesures sont instaurées pour lutter contre les dépôts sauvages : amendes de 1 500 euros pouvant atteindre 15 000 euros, mise en fourrière du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, renforcement des pouvoirs de police des maires sur le sujet... La tolérance zéro est aujourd'hui de mise.

En conclusion, la loi de lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire vient répondre à un certain nombre d'aberrations écologiques de manière plutôt positive. Changer nos habitudes de consommation pour une meilleure empreinte environnementale de nos activités économiques et sociales n'est plus un choix... C'est aujourd'hui la loi !

Les principaux chantiers à venir POUR LE SIDEFAGE

Quelle gestion optimale pour les bio-déchets ? Développement accru du compostage individuel ou partagé, collecte en points d'apport volontaire, collectes séparées en porte à porte, solutions de traitement adaptées : une étude en cours favorisera les meilleurs choix en liaison avec chaque communauté d'agglomération ou de communes.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques ménagers est également sur les rails mais nécessite auparavant l'adaptation des centres de tri avec des investissements conséquents.

Enfin il reste à travailler sur les bons modes de collecte permettant le tri par tout un chacun des papiers et emballages lors des manifestations de masse et divers événements hors foyers.



les locaux à usage professionnel, qui devront privilégier la présence de fontaines à eau. La vente en vrac sera également encouragée, notamment avec l'autorisation d'apporter ses propres contenants dans les magasins.

LES PRODUCTEURS RESPONSABILISÉS

Pour aider la population, les entreprises sont davantage responsabilisées par cette loi. Elle crée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, en appliquant le principe du pollueur payeur. Celui-ci rend responsable le fabricant ou le distributeur du financement de la fin de vie d'un produit mis sur le marché : jouets, textiles sanitaires (lingettes de ménages, couches jetables, cotons,...), véhicules, etc. Les fabricants concevant leurs produits de manière

écologique auront des bonus sur leur contribution et les autres des malus. Les producteurs vont avoir l'obligation de financer un fond de réemploi solidaire pour soutenir les ressourceries et l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans le domaine de la réparation. La loi vise également l'obsolescence programmée et va mettre en place un indice de durabilité et de réparabilité sur les équipements électriques et électroniques.

UN CONSOM'ACTEUR MIEUX INFORMÉ

Également dans l'objectif de soutenir la population dans ses efforts, l'affichage des caractéristiques environnementales des produits va être harmonisé et rendu obligatoire. Ainsi, chacun pourra comparer et choisir au moment de son acte d'achat. De même, afin de faciliter le geste de tri des déchets recyclables le logo Triman sera généralisé pour préciser au consommateur ce qu'il doit faire des emballages au moment où il les jette.



Et la consigne, alors ?

La loi prévoit une évaluation en 2023 pour permettre de constater l'amélioration des performances qui résulterait de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques ménagers, et du déploiement d'une collecte sélective des emballages consommés hors foyer et dans les entreprises. Si l'évolution de ces performances ne permet pas de viser l'objectif européen de collecte séparée de 90 % des bouteilles en plastique, alors un dispositif de consigne (pour recyclage, la consigne pour réemploi n'étant pas envisageable pour ce matériau) sera adopté.



Quand les vêtements ont la fibre... du tri !

Savez-vous que 600 000 tonnes de textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) sont mises sur le marché mondial chaque année ? Pour la France, cela représente 10 kg par an et par habitant. Une fois usagés, seul un tiers est collecté pour être recyclé. Alors, évitons le gaspillage et l'utilisation de ressources naturelles, et redonnons de la valeur à nos textiles, usés ou démodés.

On les appelle les TLC : Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures. Ces objets peuvent avoir une seconde vie, si on leur donne la possibilité de rejoindre leur filière de recyclage. Ils sont séparés en quatre catégories : les grands vêtements (du tee-shirt au manteau, en passant par le pantalon), les petits vêtements (des sous-vêtements aux bonnets, en passant par les collants filés, les chaussettes trouées et les foulards), le linge de maison (nappes, rideaux, torchons,...), enfin les chaussures et la maroquinerie (quelle que soit la matière).

1^{RE} ÉTAPE : LES DÉPOSER AU BON ENDROIT

Plusieurs solutions s'offrent à nous pour que les TLC soient collectés et recyclés. Il existe des conteneurs sur la voie publique ou en déchèterie. On peut également les déposer auprès d'associations caritatives ou de l'économie sociale et solidaire. Ils doivent être propres et secs, pour éviter la pollution ou le pourrissement. On les dépose dans des sacs fermés, les chaussures si possibles lacées par paire.

DU TRI AU RECYCLAGE

Les TLC vont être triés manuellement. En fonction de leur état, ils seront

acheminés soit vers une filière de réemploi, où ils seront donnés ou revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'étranger, soit vers une filière de recyclage. Les recycleurs pourront alors les couper afin qu'ils deviennent des chiffons pour l'industrie. D'autres seront défibrés ou effilochés afin de récupérer les fibres de textiles. Les longues fibres pourront servir à faire de nouveaux vêtements, les plus courtes deviendront du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments ou encore des filtres... Les chaussures quant à elles servent à refaire des semelles.

FAIRE ECO À LA MODE

Quand on sait qu'il faut l'équivalent de 285 douches pour la fabrication d'un seul jean, que la culture du coton est une de celles utilisant le plus de pesticide, que les fibres synthétiques sont fabriquées grâce à l'extraction du pétrole, et que chaque pièce de vêtement a souvent fait plusieurs fois le tour du monde avant d'arriver dans nos armoires, il est fondamental de

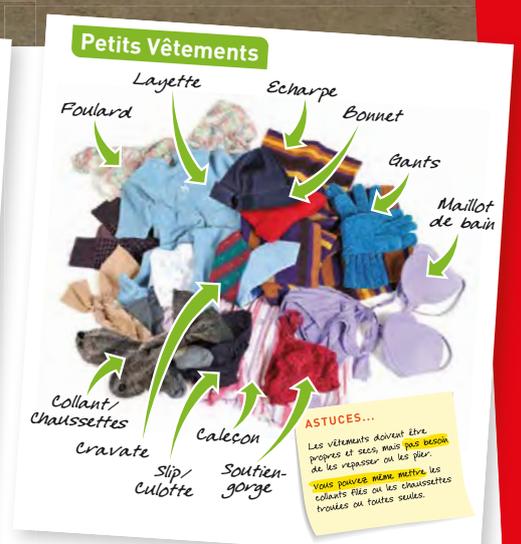




Plusieurs solutions s'offrent à nous pour que les TLC soient collectés et recyclés.

regarder notre garde-robe avec plus de considération environnementale. De plus en plus de stylistes aujourd'hui travaillent à partir de fibres recyclées, les boutiques "vintage" fleurissent dans nos villes, des Applis nous proposent de revendre, de troquer ou de donner... Et pourquoi ne pas prendre des cours de couture, pour customiser nous-même nos vieux vêtements, à la mode *Do It Yourself*... Il y a des tutoriels partout sur le web.

Alors pour vos vêtements : à vos marques, prêts ? Créez, trie, recyclez !



LA FIN DES BIO-DÉCHETS DANS LES POUBELLES ?

2020. La protection de l'environnement, le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité sont dans les esprits et sur les lèvres de bon nombre d'entre nous. Reste encore à passer à l'acte consciencieusement dans notre quotidien ! Une idée simple ? Et si on commençait par retirer tous les déchets biodégradables de nos poubelles ? Vous avez dit compostage ? À tous les étages ?



Depuis plus de dix ans, le Sidefage, grâce au travail des ambassadeurs du compostage et à l'implication de ses collectivités adhérentes, remet au goût du jour la pratique ancestrale du compostage afin de diminuer le tonnage de déchets fermentescibles contenu dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles. En 2019, ceux-ci représentent encore 25 % de la poubelle grise alors qu'ils pourraient directement retourner à la terre et ainsi la fertiliser naturellement. Mais, chaque année, ce pourcentage diminue grâce à l'adaptation du compostage à notre fonctionnement urbain et moderne.

PLEINS FEUX SUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Composter, quand on habite en appartement, ce n'est pas toujours évident. Adopter des vers dans

un lombricomposteur rebute beaucoup de familles, qui leur préfèrent souvent un chat ou un hamster ! La solution dans ces cas-là réside dans l'installation d'un site de compostage partagé, en pied d'immeuble. Et ça marche ! Ces sites, portés par les habitants avec le soutien de leur copropriété, du Sidefage et de la Commune ou de son Intercommunalité, permettent d'extraire les déchets végétaux de la poubelle, tout en fournissant un bon compost utilisable comme engrais pour les plantes d'intérieur, les aménagements paysagers, et même les jardins partagés. En 2019,

31 nouveaux sites ont vu le jour sur le territoire du Sidefage, auxquels s'ajoutent 15 nouveaux sites en milieu scolaire. Pour aller encore plus loin dans la valorisation directe des "bio-déchets", le Sidefage réalise actuellement une vaste étude afin d'exploiter toutes les idées novatrices existantes les plus appropriées à notre territoire. Résultats et propositions aux nouveaux élus suite au renouvellement électoral courant 2020 !



Vous êtes INTÉRESSÉ ?

Vous souhaitez installer un site de compostage partagé pour votre copropriété ?

Contactez-nous !
compostage@sidefage.fr
 ou au 04 50 56 67 30

GARDER LE CAP AVEC PROFESSIONNALISME ET TRANSPARENCE

Arrivé le 1^{er} juin 1998, Alain de Barros est depuis 22 ans le Directeur Général des Services du Sidefage. Rencontre avec celui qui a structuré l'organisation actuelle du Syndicat.

Sidefage Infos :

En quoi consiste votre fonction au sein du Sidefage ?

ALAIN DE BARROS : Mon rôle est de conseiller les élus du Comité Syndical du Sidefage dans la mise en place opérationnelle de leurs ambitions et de leurs décisions, tout en assurant l'efficacité et la performance du service public de traitement des déchets. Pour cela, je travaille en étroite collaboration avec le Bureau Exécutif, composé du Président et de ses 7 Vice-Présidents. J'encadre également le travail des cinquante agents du Syndicat, avec l'aide d'une Directrice Générale Adjointe et de 3 Directeurs de Service.

Sidefage Infos :

Comment a évolué le Sidefage au cours de ces 20 dernières années ?

A.D.B. : Les élus du Syndicat m'ont toujours

demandé d'anticiper les changements et de mener une démarche exemplaire de valorisation des déchets ménagers. J'ai eu la chance de travailler pour une équipe stable d'élus, extrêmement intéressée et impliquée. Cela a beaucoup compté car le métier en lui-même est en perpétuelle évolution, avec de forts enjeux financiers et environnementaux. On ne voit plus les déchets de la même façon aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Avant, le métier était considéré comme "sale", à cacher... Maintenant, grâce à notre engagement à tous et à la transparence dont nous avons fait preuve, la gestion des déchets est mieux reconnue dans sa complexité et dans son intérêt pour la population.



Sidefage Infos :

Selon vous, quels sont les principaux défis à venir ?

A.D.B. : D'abord, il devient très difficile d'apporter un service public de proximité, souhaité par l'ensemble des usagers, avec des contraintes budgétaires et réglementaires de plus en plus drastiques. Les habitants réclament plus de service public mais les collectivités ont de moins en moins de ressources. Le deuxième défi est pour moi organisationnel et interne. Nous avons de plus en plus de mal à recruter et à éviter le turnover. Il y a deux raisons à cela : la proximité de notre territoire avec la Suisse (et ses conditions salariales imbattables) et les nouvelles aspirations des jeunes générations, qui changent très facilement d'objectifs de carrière. Or, le métier des déchets est une activité très technique, très complexe avec des implications comportementales et environnementales. Il faut que nous restions attractifs. Enfin, au niveau sociétal, nous devons absolument réussir à diminuer la quantité de déchets que nous produisons, puis recycler tout ce que nous pouvons. Pour cela, malgré notre professionnalisme, nous ne pouvons que compter sur l'implication grandissante des habitants.



Inauguration du C.I.E.L. - 2015

TRUCS ET ASTUCES

CES NOUVEAUX DÉCHETS QUI SE TRIENT (OU PAS !)

Chaque jour, on voit fleurir de nouveaux emballages au design des plus originaux pour capter l'attention des consommateurs. Mais, une fois utilisés, sont-ils recyclables ? Devons-nous les trier ?

1 LES BLISTERS ET BARQUETTES EN PLASTIQUE

NON

Il y en a partout : pour les fruits, les légumes, pour le jambon, le poisson... On se dit que, quand même, ces emballages plastiques doivent bien se recycler... Et bien non ! Pour l'instant, le Sidefage, qui souhaite un recyclage dans de bonnes conditions, n'a pas encore intégré ces flux dans ses consignes de tri. En 2022, avec l'harmonisation des consignes de tri et les avancées technologiques, ces flux seront déposés au tri avec les autres emballages plastiques.



2 LES GOBELETS RÉUTILISABLES

NON

Au fil des événements auxquels nous assistons, nous avons de plus en plus d'éco-gobelets dans notre placard. Au bout d'un moment, nous avons légitimement l'envie d'en mettre certains au tri. Hop, hop hop ! Non, non, non ! Si ces éco-gobelets sont faits à partir de plastique recyclé, ils ne sont pas pour autant recyclables. La meilleure solution ? Conservons-les et réutilisons-les, quand nous participons à de nouveaux événements !



3 LE DÉODORANT TROP MIGNON

NON

Il est petit, il est mimi, il est en plastique et se glisse à merveille dans le sac à main. Ce déodorant a tout pour plaire... Comme c'est un flacon, avec un bouchon, on se dit qu'il doit rejoindre le conteneur de tri. Et bien non, seuls ses cousins en aérosol métallique ou verre se recyclent et peuvent être déposés dans les conteneurs de tri.



4 LE SPRAY "DESIGN"

OUI

C'est un produit ménager dans un flacon en plastique. Normalement, selon les consignes, il se trie. Mais avouons que son énorme bouchon-spray rose, bleu et rouge nous met un doute... Pourtant, il se trie bel et bien et nous pouvons le mettre dans le conteneur de collecte sélective les yeux fermés.

NB : Un doute sur un déchet ?
www.sidefage.fr - rubrique "Je trie !"

ROUBAIX ZÉRO DÉCHETS !

5 ans après s'être lancée dans le Défi Zéro Déchets - Zéro Gaspillage, la ville de Roubaix (100 000 habitants), tire un bilan très positif de la démarche menée auprès de sa population, de ses entreprises et de ses administrations. Rencontre avec un territoire aujourd'hui exemplaire !

Quand la mairie s'est lancée dans l'appel à projets "Territoire Zéro déchets, Zéro Gaspillage" de l'ADEME en 2014, c'était avant tout par souci de répondre différemment à une problématique d'insalubrité et de propreté. L'ancienne capitale de l'industrie textile, ville la plus pauvre de France selon l'INSEE, est aujourd'hui devenue la vitrine française de la lutte contre le gaspillage et de l'économie circulaire.

Chaque année, depuis le démarrage, la Commune lance le défi à 100 familles volontaires de réduire de 50% le volume de leurs déchets, en les accompagnant grâce à des ateliers de formation dispensés par la ville et par des bénévoles, à la mise en ligne d'un site internet dédié et à un suivi régulier. Ce sont maintenant 500 familles, une cinquantaine de commerçants et toutes les cantines scolaires qui ont rejoint fièrement et joyeusement le mouvement. Si cette

mobilisation a porté ses fruits en terme environnemental, avec entre 50% et 80% de baisse de déchets, et plus de 1 000 euros d'économie budgétaire en moyenne par an et par foyer, toute la ville vibre aujourd'hui à l'unisson du Zéro déchet : crèches, écoles, entreprises, administrations...

ADOPTER UN NOUVEAU COMPORTEMENT

"Il faut avant tout changer ses habitudes et sortir des idées reçues. Moi, j'avais peur que cela me prenne trop de temps et que cela me revienne plus cher. Mais, une fois qu'on s'y est mis, on ne revient pas en arrière.", explique Laurence, une habitante maintenant convaincue. "Nous nous entraînons entre « expert » et « débutant » pour parvenir à une organisation optimale pour notre famille. Et comme les écoles et la ville sont complètement impliquées dans la démarche, les enfants sont très heureux de participer avec nous et



de traquer le gaspillage partout où il se trouve. C'est motivant!". "On estime qu'une seule personne convaincue peut en influencer 7 autres", explique Alexandre Garcin, l'adjoint au maire délégué au développement durable.

Prochaine étape ? Après les élections municipales et en fonction des résultats, l'équipe actuelle a bien l'intention de passer de l'expérimentation avec le volontariat à une généralisation sur toute la commune, suivant l'exemple de San Francisco ou de Capannori en Toscane.



pèle mêle



Une question à Gaïa ?

gaia@sidefage.fr

LES FEUILLES DE PAPIER D'ALUMINIUM SE TRIENT-ELLES ?

Oui, elles se trient à condition que les morceaux ne soient pas trop petits. En grosses boules, ceux-ci passeront plus facilement le trommel au centre de tri (crible rotatif qui permet de séparer les déchets par taille).

DES "MACHINBIDULES" DE LA FABRIC, LA NOUVELLE EXPOSITION DU C.I.E.L.



La salle d'exposition temporaire du CIEL accueille, de janvier à juillet 2020, les sculptures joyeuses du strasbourgeois Christian Voltz, très connu comme auteur et illustrateur d'albums pour enfants. Ses "Machinbidules" sont des œuvres imaginées à partir d'objets et de bricoles récupérés, des œuvres "jouets", comme directement sorties de l'atelier d'un inventeur farfelu. Son exposition est drôle et emplie de poésie.

DEUX NOUVELLES AMBASSADRICES DU TRI AU SIDEFAGE

Béregère GODDE intègre le Sidefage en ce début d'année 2020 et prend en charge la sensibilisation des habitants pour le Pays de Gex, en remplacement de Laura BERTHET ayant dorénavant en charge les secteurs de Rumilly et Usse et Rhône. Dans le même temps, **Alma KUBIK** devient l'ambassadrice du tri pour le Haut-Bugey.



Béregère GODDE



Alma KUBIK

LE NOUVEAU SITE INTERNET DU SIDEFAGE EST EN LIGNE !

+ ERGONOMIQUE, + INTERACTIF, + PROCHE DE VOUS..., LE SITE A ÉTÉ TOTALEMENT RECONSTRUIT ET REPENSÉ.

Afin d'optimiser l'accès aux informations, sa page d'accueil est constituée d'un menu divisé en 6 rubriques :

- **JE TRIE** Vous trouverez notamment ici les conteneurs de tri les plus proches de votre domicile.
- **JE COMPOSTE** Ici sont exposées les différentes façons de composter.
- **JE M'INFORME** Le territoire couvert par notre établissement et le détail des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérent au Sidefage.
- **JE VISITE** dans cette rubrique, vous découvrirez le Centre d'Immersion Educatif et Ludique (C.I.E.L.), à visiter

sur notre site industriel de Valsershône : 600 m² de scénographie unique en Europe !

• J'ACCOMPAGNE LES ENFANTS

Le Sidefage propose une sensibilisation sur les déchets dédiée aux enfants et participe aux côtés des enseignants et des accompagnateurs jeunesse à l'information, à l'éducation et à la mobilisation du jeune public.

- **J'AI UNE QUESTION** N'hésitez pas à nous contacter !

Sous le menu, vous découvrirez :

- **La mission principale du Sidefage, LA VALORISATION.**

La valorisation tourne autour de 3 axes :

- La valorisation matière par recyclage,
- La valorisation organique par compostage,
- La valorisation énergétique par incinération.

- Les valeurs de notre établissement.
- Les actualités et les informations complémentaires.

Ses accès simplifiés, sa présentation dynamique et moderne, et ses rubriques clairement identifiables, doivent faciliter votre navigation.

Le service Communication reste à votre écoute pour toutes requêtes, suggestions, idées... afin que cet outil devienne VOTRE outil, utile et pratique au quotidien.

ALORS N'OUBLIEZ PAS : WWW.SIDEFAGE.FR

SIDEFAGE INFOS EST UNE PUBLICATION DU SIDEFAGE

5, chemin du Tapey - ZI d'arlod - Bellegarde sur Valserine 01200 VALSERHÔNE • Tél. 04 50 56 67 30 - Fax 04 50 56 67 37

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : François Python • RÉDACTRICE EN CHEF : Françoise Petit

CONCEPTION / RÉDACTION : COMenCOM - Amélie Degeorges

CRÉATION : Kalistene - Céline Gomert / IMPRESSION : Kalistene

Ce journal est imprimé sur un papier couché 100% recyclé

Crédits photos : Sidefage, COMenCOM, Istock.

ISSN : 2260-4197 - Semestriel.

www.sidefage.fr

